

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 376

10 février 2016

SOMMAIRE

Adria Luxco S.à r.l.	18017	Gassia S.A.	18026
Amalthee Participations S.à r.l.	18018	GCC Lux S. à r.l.	18027
Apollo Vicalvaro S.à r.l.	18018	GCL Holdings LP S.à r.l.	18027
AXA Investplus	18003	Generali Global Private Equity S.A. SICAR	18025
Baker Hughes International Partners S.à r.l.	18018	Glencove Luxembourg S.à r.l.	18026
beTax Advisory & Compliance Services S.à r.l.	18017	Global Pharma Advisory S.A.	18026
BMI S.A., SPF	18019	Goldcorp	18027
BNP Paribas	18019	Grandier S.A.	18027
Bolton-Emerson-Europe S.A.	18019	Grandima SA	18028
Bruce Real Estate Holdings II S.à r.l.	18015	GSC S.à r.l.	18028
CapB Fund I S.à r.l.	18019	Heres Investments S.à r.l.	18028
Carthago Invest S.A.	18037	Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l.	18029
CDS Luxembourg Holdings S.à r.l.	18037	Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.	18029
Cersanit Luxembourg S.à r.l.	18037	HMG T Holding S.à r.l.	18030
Chart Industries Luxembourg S.à r.l.	18020	HM Invest	18029
Ciaman S.à r.l.	18021	Hogepa S.A.	18030
CNM Investment S.A.	18021	Hoover (EU) S.à r.l.	18030
Codebel Luxembourg S.A.	18021	Hoover Feeder (US) S.à r.l.	18030
Comarch Luxembourg S.à r.l.	18020	ICAP 2005 LuxCo S.à r.l.	18032
Compagnie d'Investissement du Sud S.A.	18022	I.I.C. International Investments Company S.A.	18031
Cornaline Invest S.A.	18022	Immo Développement S.A.	18032
Davis Funds Sicav	18022	Indumet S.A.	18033
Eagle (EU) S.à r.l.	18023	Indumet Services S.A.	18031
Eagle (US) S.à r.l.	18023	Insitor S.à r.l.	18038
EI Finance Sàrl	18024	Intemia S.à r.l.	18039
EI Holdings II S.à r.l.	18024	Inversiones Eneida S.à r.l., SPF	18038
Elux Invest S.A.	18023	I.P. Holding S.à r.l.	18031
energie-pass.lu S.à r.l.	18017	Isle HoldCo No. 1	18032
European Media Investors S.A.	18024	Istanbul Bond Company S.A.	18032
Europolis S.A.	18025	JCF III Europe S. à r.l.	18033
Financière Linvest S.A., société de gestion de patrimoine familial SFP	18025	JCM Lux S.à r.l.	18034
F.J.C. Immobilière S.A.	18025	JK Investments	18034
Gamle Ege S.A.	18038	Johnson Controls Luxembourg Property S.à r.l.	18039
Garmond S.A.	18038		

JR-Topco S.à r.l.	18035	Nigro S.à r.l.	18047
Kensa Europe S.C.A.	18033	Nopson G.m.b.H.	18047
King Cobra XXIII S.à r.l.	18035	Oasis Software	18047
Leaderman SA	18037	Ökorenta Neue Energien Portfolio S.C.S., SI- CAV-FIS	18017
Lemaire Electrolux	18042	Onysis S.A.	18047
Lema S.A.	18035	Pellet Component Distribution (PCD) s.à r.l.	18047
Louis & Associates	18039	Perseus Holdings S.A.	18048
Louis-Immo SCI	18039	Phoenix Corporate S.A.	18048
Lunala Investments S.A.	18036	Pilar S.A.	18048
Luxemburg Real Estate S.A.	18036	Poverton Company S.A.	18048
Luximagine	18042	Pro-Mère S.A.	18048
Luxma Invest S.A.	18042	P.T. Investments S.A.	18047
Luxma Invest S.A.	18042	Queensgate Bow HoldCo S.à r.l.	18020
Luxze S.à r.l.	18041	Raisin Blanc S.A.	18048
L. Van De Kerckhove & Cie	18040	RHC SA III S.à r.l.	18015
Magnificent Tree	18036	Spaciof, S.à r.l.	18046
Majestic Ventures S.à r.l.	18039	Statpro S.A.	18038
Maps WB Platz East	18036	Studio 352	18046
Maps WB Platz Parking	18040	Sunelec Schengen S.C.	18016
Maps WB Platz West	18040	Sysco S.à r.l.	18046
M Corporate S.A.	18042	TB Resort Holdings Sàrl	18041
Merck Finance S.à r.l.	18040	Telos Investments S.A.	18041
Methalux S.A.	18043	TIAA Lux 8 S.à r.l.	18041
Mirador S.A.	18044	Touf S.A.	18046
Mistral Properties Investment Trust S.A.	18043	Triumvirate I S.à r.l.	18046
MLI Studio S.à r.l.	18044	Tukago Commodities S.à r.l.	18046
Morgan - Jupiter International Realty S.à r.l.	18043	Valla Park Luxco S.à r.l.	18045
MPIT 1 S.A.	18043	Verne Holding S.à r.l.	18045
Mpit Lux 1 S.à r.l.	18043	Villiot Topco S.à r.l.	18045
M Project S.à r.l.	18042	Vossloh Cogifer Kihn	18016
MSL Investments S.à r.l.	18040	Xetix S.à r.l.	18045
Music Invest	18043	XGo	18045
Nafaora Holding S.A. SPF	18044	Yacht Dream SA	18045
Neodesign S.à r.l.	18044	ZAC Marnach S.A.	18016
Neodesign S.à r.l.	18044		
New Fast Mail S.à r.l.	18044		

AXA Investplus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 26.830.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de la société d'investissement à capital variable AXA INVESTPLUS (la «Société»), avec siège social 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché du Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 26.830 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 369 du 18 décembre 1987.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 13 avril 2012 suivant acte reçu par le notaire soussigné et publié au Mémorial numéro 1175 du 10 mai 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Flore Sendegeya, employée, résidant professionnellement à Hesperange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Pauline Lahure, employée, résidant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Vinciane Alexandre, employée, résidant professionnellement à Hesperange.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 24 novembre 2015 n'a pas pu valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour par défaut de quorum et que l'Assemblée a été dûment convoquée par voie de publications au Mémorial numéro 3198 du 26 novembre 2015 et numéro 3316 du 11 décembre 2015, dans le Tageblatt du 26 novembre 2015 et du 11 décembre 2015 et dans le Luxemburger Wort du 26 novembre 2015 et du 11 décembre 2015.

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange au 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 1 janvier 2016 et modification en conséquence de l'article 4 des statuts de la Société.

2. Immobilisation des actions au porteur suite à l'entrée de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi de 2014») et modification correspondante des articles 6, 8 et 12 des statuts de la Société.

3. Mise en conformité des statuts de la Société avec les prescriptions de la loi du 12 Juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013») et par conséquent, modification des articles actuels 20, 21, 22, 23, 26, 29 et ajout de nouveaux articles à numéroter 17 et 32.

4. Refonte globale des statuts de la Société de manière à refléter les différents changements mentionnés ci-avant.

IV.- La présente Assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Ces propositions ayant été approuvées par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La domiciliation de la Société devant déménager le 1^{er} janvier 2016 au 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, l'Assemblée décide de modifier le siège social de la Société à Luxembourg-ville, 60, avenue J.F. Kennedy, à compter de cette même date. L'article 4 des statuts de la Société a été modifié de manière à préciser que le siège social de la Société est établi jusqu'au 31 décembre 2015 dans la commune d'Hesperange et à partir du 1^{er} janvier dans la municipalité de Luxembourg-ville.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi de 2014. Par conséquent, l'Assemblée a décidé de modifier les articles 6, 8 et 12 des statuts de la Société de la manière prévue dans la quatrième résolution ci-après.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société de manière à ce qu'ils soient conformes aux dispositions de la Loi de 2013. Par conséquent, les articles 20, 21, 22, 23, 26 et 29 ont été modifiés et de nouveaux articles ont été rajoutés, à savoir les articles 17 et 32, ainsi que cela est reflété dans la quatrième résolution ci-après.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de la refonte globale des statuts de la Société. Les nouveaux statuts auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable. Sa dénomination est "AXA INVESTPLUS", ci-après (la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les avoirs dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son patrimoine.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la partie II de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (ci-après la «Loi de 2010»).

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'au 31 décembre 2015. A partir du 1^{er} janvier 2016, le siège social de la Société sera transféré dans la municipalité de Luxembourg-Ville. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple résolution du conseil d'administration. Si et dans la mesure où la loi le permet, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social de la Société en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini par l'article 24 des présents statuts.

Le capital minimum de la Société est le minimum prescrit par la Loi de 2010.

Le conseil d'administration est autorisé à tout moment à émettre et à racheter des actions entièrement libérées conformément à l'article 25 des présents statuts, à un prix égal à la valeur nette ou aux valeurs nettes respectives par action déterminées conformément à l'article 24 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou directeur dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions et les rachats, de recevoir le paiement des souscriptions ou de payer le prix de rachat.

Le conseil d'administration peut refuser toute souscription sans être tenu de se justifier.

Les actions peuvent, sur décision du conseil d'administration, appartenir à des catégories différentes, le produit de l'émission des actions de chaque catégorie étant investi, conformément à l'article 3 des présents statuts, dans des valeurs mobilières ou autres avoirs autorisés correspondant à des zones géographiques, des secteurs économiques, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'investissement à déterminer par le conseil d'administration pour chacune des catégories d'actions, constituant pour chaque catégorie d'actions un compartiment distinct. Ces actifs ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui sont attribuables à la catégorie d'actions concernée. Aux fins de clarification, toute référence à une catégorie d'actions telle que prévue ci-dessus est à comprendre comme une référence à un "compartiment" au sens de l'article 181 de la Loi de 2010.

De même au sein de chaque catégorie d'actions, le conseil d'administration peut décider de créer diverses classes d'actions ayant des droits et des engagements spécifiques et émises sous des conditions déterminées par le conseil d'administration, notamment des actions de dividende auxquelles des dividendes seront versés et des actions de capitalisation auxquelles aucun dividende ne sera versé, mais dont les revenus seront réinvestis.

Les dispositions des présents statuts applicables aux catégories d'actions s'appliquent également, mutatis mutandis, aux classes d'actions, sauf que les classes d'actions ne constituent pas une masse distincte au sein d'une catégorie d'actions.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacune des catégories et classes seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories.

Art. 6.

1) Les actions de la Société sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La propriété d'actions nominatives sera établie par l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société (le Registre des Actions Nominatives")

2) Les titres au porteur sont établis dans les formes déterminées par le conseil d'administration conformément aux lois applicables. Ils sont unitaires ou collectifs.

Les titres au porteur collectifs peuvent être scindés ou regroupés et les titres au porteur unitaires regroupés, à la demande de l'actionnaire, le conseil d'administration se réservant le droit de mettre les frais en compte. La propriété des actions au porteur sera établie par l'inscription sur le registre des actions au porteur (le " Registre des Actions au Porteur ") maintenu par le dépositaire nommé par le conseil d'administration de la Société.

3) Les actions nominatives de la Société seront inscrites au Registre des Actions Nominatives, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes que la Société désignera à cette fin. Ce registre contiendra le nom de l'actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions et de fractions d'actions nominatives qu'il détient, la classe et la catégorie à laquelle les actions appartiennent et la mention du transfert de ces actions s'il y a lieu, laquelle sera datée et devra porter la signature du cédant et du cessionnaire ou de leur mandataire, sauf si la Société a accepté et inscrit le transfert constaté par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Chaque titulaire d'actions nominatives doit fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et avis émanant de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite au Registre des Actions Nominatives.

Au cas où un actionnaire ne communiquerait pas son adresse, la Société pourra autoriser l'inscription au Registre des Actions Nominatives d'une mention à cet effet et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être celle du siège social de la Société, ou toute autre adresse qui sera enregistrée par la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par ledit actionnaire. L'actionnaire peut faire changer à tout moment son adresse inscrite au Registre des Actions Nominatives par notification écrite adressée à la Société à son siège social ou à toute autre adresse indiquée par la Société de temps à autre.

4) A la demande de l'actionnaire en nom, un certificat d'inscription dans le Registre des Actions Nominatives lui sera délivré pour le nombre d'actions entières inscrites à son nom; à défaut, et le cas échéant pour des fractions d'actions, cette inscription lui sera confirmée. Le certificat et cette confirmation d'inscription sont intransmissibles et ne valent pas titre de propriété. Les certificats d'inscription nominative seront signés par deux administrateurs. Ces deux signatures pourront soit être manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

5) Les actions au porteur de la Société seront inscrites sur un Registre des Actions au Porteur maintenu par le dépositaire nommé par le conseil d'administration de la Société. Le dépositaire devra avoir la qualité d'un des professionnels énumérés à l'article 42 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"). Ce Registre des Actions au Porteur contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions et de fractions d'actions au porteur, la date de dépôt, les transferts avec leur date ou la conversion des actions au porteur en titres nominatifs.

Chaque actionnaire au porteur est en droit de prendre connaissance uniquement des inscriptions qui le concernent.

Le dépositaire détient les actions déposées pour compte de l'actionnaire qui en est propriétaire. La propriété de l'action au porteur fait l'objet d'une inscription sur le Registre des Actions au Porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire.

6) Les actions seront émises sur acceptation de la souscription et sous condition du paiement du prix conformément à l'article 25 des présents statuts.

7) Le paiement des dividendes sur les actions de dividende se fera, pour les actions nominatives, aux actionnaires inscrits au registre des actionnaires et, pour les actions au porteur, de la manière déterminée par le conseil d'administration conformément à la loi.

Art. 7. Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son titre a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera.

La Société peut, à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou d'un nouveau titre et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec cette émission ou la destruction de l'ancien titre.

En cas d'actions détenues en copropriété, la Société pourra suspendre l'exercice de tout droit résultant de l'action ou des actions concernées jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme représentant les copropriétaires envers la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra édicter des restrictions qu'il juge utiles en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ne soit acquise ou détenue par (a) une personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou autorité gouvernementale ou (b) toute personne dont la situation, de l'avis du conseil d'administration, pourrait amener la Société à encourir des charges fiscales ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus, y inclus l'obligation d'être enregistrée sous les lois relatives aux titres, aux investissements ou sous des lois similaires, ou en vertu de prescriptions étatiques ou réglementaires.

La Société pourra notamment limiter ou interdire la propriété d'actions par toute personne physique ou morale, et sans limitation aucune, par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, tels que définis ci-après. A cet effet:

a) la Société pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'attribuer la propriété économique de ces actions à une personne qui est déchu du droit d'être actionnaire de la Société;

b) la Société pourra à tout moment demander à toute personne figurant au Registre des Actions Nominatives ou au Registre des Actions au Porteur (le(s) "Registre(s)"), ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions dans ces Registres, de lui fournir tout renseignement et certificat qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne déchu du droit d'être actionnaire dans la Société; et

c) la Société pourra procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît qu'une personne déchu du droit d'être actionnaire de la Société, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, le propriétaire effectif d'actions de la Société. Dans ce cas la procédure suivante sera appliquée:

1) la Société enverra un avis (ci-après l'"avis de rachat") à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au Registre en question comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre en question. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai à la Société le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions spécifiées dans l'avis d'achat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être un actionnaire et les actions qu'il détenait seront annulées;

2) le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (ci-après le "prix de rachat") sera égal au prix de rachat déterminé conformément à l'article 22 des présents statuts;

3) le paiement sera effectué au profit du propriétaire de ces actions en Euro ou en devise, à déterminer par le conseil d'administration et le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'il y en a, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix effectué dans les conditions précitées, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat, ne pourra faire valoir de droit à l'égard de ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix, déposé (sans intérêt) à la banque, contre remise des certificats;

4) les pouvoirs conférés à la Société en vertu du présent article ne pourront en aucun cas être mis en question ou invalidés au motif qu'il n'y aurait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

d) la Société pourra refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à toute personne qui est déchu du droit d'être actionnaire de la Société.

Le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique", tel qu'il est utilisé dans les présents statuts, a la même signification que dans la Regulation S, telle que modifiée, du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "1933 Act") dans le Foreign Account Tax Compliance Act, tel que modifié (le "FATCA") ou que dans toute autre réglementation ou loi qui deviendront applicables aux Etats-Unis d'Amérique et qui, dans le futur, remplaceront la Regulation S, le 1933 Act ou le FATCA. Le conseil d'administration définira les termes "Personne des Etats-Unis d'Amérique" sur la base de ces dispositions et publiera cette définition dans le prospectus de la Société (le "Prospectus").

En outre, le conseil d'administration peut restreindre l'émission et le transfert d'actions d'une classe à des investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 de la Loi de 2010 ("Investisseur(s) Institutionnel(s)"). Le conseil d'administration peut, discrétionnairement, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions d'une classe réservée à des Investisseurs Institutionnels jusqu'à ce que la Société ait reçu une preuve suffisante que le demandeur soit un Investisseur Institutionnel. S'il apparaît, à n'importe quel moment, qu'un détenteur d'actions d'une classe réservée à des Investisseurs Institutionnels n'est pas un Investisseur Institutionnel, le conseil d'administration pourra convertir les actions concernées en actions d'une classe qui n'est pas réservée à des Investisseurs Institutionnels (sous réserve qu'il existe une classe avec des caractéristiques similaires) ou procéder au rachat forcé des classes concernées, conformément aux dispositions prévues ci-dessus à cet article. Le conseil d'administration ou le dépositaire peut refuser l'effectivité d'un transfert d'actions et par conséquent refuser que le transfert d'actions soit inscrit au Registre des Actions Nominatives ou le Registre des Actions au Porteur (suivant le cas) dans l'hypothèse où un tel transfert résulterait dans une situation où les actions d'une classe réservée à des Investisseurs Institutionnels seraient, suite au transfert, détenues par une personne n'étant pas un Investisseur Institutionnel. En sus de toute responsabilité découlant de la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas un Investisseur Institutionnel et qui détient des actions d'une classe réservée à des Investisseurs Institutionnels, devra réparer et indemniser la Société, le conseil d'administration, les autres actionnaires de la classe concernée et les agents de la Société pour tout dommage, perte ou dépense résultant de ou en connexion avec une telle détention lorsque l'actionnaire concerné a produit une documentation trompeuse ou fausse ou donné des informations trompeuses ou fausses pour établir faussement son statut d'Investisseur Institutionnel ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente la totalité des actionnaires. Les résolutions prises à une telle assemblée s'imposent à tous les actionnaires, indépendamment de la catégorie ou de la classe des actions qu'ils détiennent.

L'assemblée a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Toutefois une résolution qui serait de nature à modifier ou à affecter d'une façon quelconque les droits afférents aux différentes catégories ou classes d'actions devra être approuvée par les assemblées des actionnaires de ces catégories ou classes d'actions, en conformité avec les conditions de présence et de majorité prévues par la loi en cas de modification des statuts.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre endroit à Luxembourg fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi de décembre à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Si permis et dans les conditions prévues par la législation et la réglementation luxembourgeoises, l'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra se tenir à une autre date ou heure ou à un autre lieu que ceux prévus dans le paragraphe précédent, ces date, heure et place étant décidées par le conseil d'administration. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action de dividende ou de capitalisation, quelle que soit la catégorie à laquelle elles appartiennent, et quelle que soit leur valeur nette, donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents statuts.

- A moins qu'il en soit autrement décidé par le conseil d'administration dans le respect d'un traitement égalitaire des actionnaires, tout actionnaire a le droit d'assister à l'assemblée générale, à condition: si les actions sont nominatives, d'avoir notifié par écrit au conseil d'administration, cinq jours au moins avant la réunion, son intention d'y assister en personne ou par mandataire;

- si les actions sont au porteur de les avoir déposées, cinq jours au moins avant la réunion, au siège social ou en tout autre lieu désigné dans les convocations.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par e-mail, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication permettant d'identifier un tel actionnaire, un autre actionnaire comme son mandataire, dans les délais et formes à fixer par le conseil d'administration.

Une telle procuration est considérée comme valable, à moins qu'elle n'ait été révoquée, pour toute assemblée des actionnaires reconvoquée.

Sur décision souveraine du conseil d'administration, un actionnaire peut également participer à toute assemblée par vidéoconférence ou tout autre moyen de communication permettant l'identification d'un tel actionnaire. De tels moyens doivent mettre l'actionnaire en mesure de participer de manière effective à une telle assemblée des actionnaires, dont le déroulement doit être retransmis de manière continue à l'actionnaire concerné.

Les indivisaires, les nus-propriétaires et usufruitiers, les créanciers et débiteurs gagistes doivent respectivement élire un mandataire commun.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et dans les présents statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires ou des assemblées d'actionnaires d'une catégorie ou d'une classe donnée dûment convoquée, sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne prennent pas en compte les voix des actions représentées à l'assemblée mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont retourné un vote en blanc ou nul. Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Art. 12. Les actionnaires se réunissent sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé avant l'assemblée à tout actionnaire en nom à son adresse portée au Registre des Actions Nominatives conformément à la loi en vigueur.

Par ailleurs, si la Société a émis des actions au porteur il sera procédé à la convocation par avis publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un journal luxembourgeois, et dans tels autres journaux que le conseil d'administration pourra décider. A cet effet, le détenteur d'actions au porteur qui souhaite assister aux assemblées devra solliciter de la part du dépositaire maintenant le Registre des Actions au Porteur un certificat qui constate toutes les inscriptions le concernant.

L'avis de convocation de l'assemblée générale peut préciser que le quorum et la majorité applicables seront déterminés par référence aux actions émises et en circulation à une certaine date et à une heure qui précèdent la convocation de l'assemblée générale ("Date d'Enregistrement"), considérant que le droit d'un actionnaire de participer à l'assemblée générale des actionnaires et le droit de vote attaché à ses actions sera déterminé par référence aux actions détenues par l'actionnaire à la Date d'Enregistrement.

Art. 13. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires lors d'une assemblée générale pour une période de trois ans au plus, et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et nommés, étant entendu, toutefois, que l'assemblée générale peut révoquer à tout moment un administrateur avec ou sans motif et peut réduire le nombre des mandats d'administrateurs.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et élire un remplaçant à la majorité simple des votes valablement exprimés, sans tenir compte des abstentions.

Art. 14. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra choisir un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'aura pas besoin d'être un administrateur et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux de la réunion du conseil d'administration et de l'assemblée des actionnaires. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent désigner une autre personne comme président à titre temporaire par un vote pris à la majorité des voix exprimées ou des administrateurs présents à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à cette convocation sur accord écrit ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication pouvant prouver le renoncement de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication permettant de prouver cette délégation de pouvoir, un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur pourra également participer à toute réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de l'administrateur. De tels moyens de télécommunications doivent permettre à l'administrateur de participer effectivement à une telle réunion du conseil d'administration, et dont le déroulement doit être retransmis de manière continue à un tel administrateur. Une telle réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à distance par de tels moyens de communication est réputée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité est présente ou représentée à une réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. Pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification seront réputés présents. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix pour et contre une décision, le président du conseil d'administration disposera d'une voix prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par résolutions circulaires. Les décisions prises par voie circulaire de l'accord de tous les administrateurs sont valables et produisent effet au même titre que les décisions prises à une réunion dûment convoquée et tenue et peuvent résulter d'un seul ou de plusieurs écrits.

Le conseil d'administration peut nommer, de temps à autre, des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou d'autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour conduire les opérations et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les présents statuts n'en disposent autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur auront été attribuées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de l'objet social et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être des administrateurs.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou en son absence, par le président temporaire qui aura assumé la présidence à cette réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou le secrétaire, ou deux administrateurs.

Art. 16. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement pour les investissements concernant chaque catégorie d'actions ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société dans le cadre des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements.

Le conseil d'administration fixera également toutes les restrictions d'investissements qui seront périodiquement applicables aux investissements des actifs de la Société, conformément aux lois et réglementations applicables.

Aux fins de clarifications, une catégorie d'actions peut, dans la plus grande mesure permise par les lois et les règlements luxembourgeois, mais conformément aux dispositions figurant dans le Prospectus, investir dans une ou plusieurs autres catégories d'actions de la Société. Dans un tel cas, conformément aux lois et règlements en vigueur, et en conformité avec

le Prospectus, le droit de vote éventuellement attaché à de telles actions sera suspendu aussi longtemps qu'elles seront détenues par la catégorie d'actions en question. En toutes hypothèses, et aussi longtemps que les catégories d'actions seront détenues par la catégorie d'actions concernée, leur valeur ne sera pas prise en compte pour le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la Loi de 2010.

Art. 17. Dans la mesure requise par la réglementation applicable, le conseil d'administration nommera un gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (un "GFIA") au sens de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatif (la "Loi de 2013") ou à défaut, fera usage de la possibilité donnée par l'article 4 (1) b) de la Loi de 2013 de convertir la Société en GFIA géré en interne.

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans telle société ou firme ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés. L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle la Société est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives avec un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Ce paragraphe ne sera pas applicable lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur concerne des affaires courantes conclues dans des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'employé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe AXA et ses sociétés affiliées et associées ou toute autre société ou entité que les administrateurs détermineront de temps à autre, discrétionnairement à moins que cet "intérêt personnel" ne soit considéré comme un intérêt conflictuel selon les lois et réglementations applicables.

Art. 19. La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, procès ou procédure auquel il aura été partie en sa qualité ou pour avoir été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière ou par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action, procès ou procédure il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Art. 20. La Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un ou de plusieurs fondés de pouvoir dûment autorisés de la Société, ou par la signature individuelle de personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 21. L'assemblée générale des actionnaires désignera un réviseur d'entreprises agréé qui exercera les fonctions prescrites par la Loi de 2010 et la Loi de 2013.

Le réviseur sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires et restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur.

Art. 22. Selon les modalités fixées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Selon les modalités fixées ci-après et permises par le Prospectus, tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera payé, à Luxembourg, au plus tard sept jours ouvrables après la réception des titres, et sera égal à la valeur nette par action de la catégorie et de la classe d'actions en question, telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 24 ci-après diminué éventuellement par une commission de rachat à déterminer par le conseil d'administration et déduction faite encore d'une somme que le conseil d'administration considère comme appropriée pour couvrir les impôts et frais (y compris tous droits de timbre et autres impôts, taxes gouvernementales, frais bancaires et de courtage, frais de transfert, d'enregistrement et de certification et autres impôts et frais similaires en ce compris toute commission de dilution ("dilution levy")) ("frais de transaction") qui devraient être payés si tous les avoirs de la Société pris en considération pour l'évaluation de ses avoirs devaient être réalisés et prenant en considération encore tous les facteurs qui, de l'avis du conseil d'administration, agissant prudemment et de bonne foi, doivent être considérés, le prix pouvant être arrondi vers le bas selon les modalités prévues au Prospectus dans la devise dans laquelle la classe d'actions concernée est libellée, cet arrondissement étant retenu par la Société. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions accompagnée

des certificats pour les actions nominatives avec les formulaires de transfert dûment complétés et des certificats d'actions au porteur munis des coupons non échus.

Les actions rachetées par la Société sont annulées.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie ou classe d'actions en-dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminée par le conseil d'administration, ou si la demande de rachat porte sur des actions d'une valeur inférieure à un montant fixé par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions relevant de cette catégorie ou classe d'actions.

En outre, si à une date déterminée, les demandes de rachat faites conformément à cet article et les demandes de conversion faites conformément au paragraphe ci-dessous dépassent un certain seuil déterminé par le conseil d'administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une catégorie d'actions déterminée, le conseil d'administration peut décider que le rachat ou la conversion de tout ou partie de ces actions sera reporté pendant une période et aux conditions déterminées par le conseil d'administration, eu égard à l'intérêt de la Société. Ces demandes de rachat et de conversion seront traitées, lors du Jour d'Evaluation suivant cette période, prioritairement aux demandes introduites postérieurement.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre catégorie ou d'une autre classe à un prix égal aux valeurs nettes respectives des actions des différentes catégories ou classes, étant entendu que le conseil d'administration peut imposer des restrictions concernant, inter alia, la fréquence des conversions, et peut les soumettre au paiement de frais et de commissions dont il déterminera le montant.

Art. 23. La valeur nette des actions de la Société ainsi que le prix d'émission, de conversion et de rachat seront déterminés, pour les actions de chaque catégorie et de chaque classe, périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins d'une fois par mois, tel que le conseil d'administration le déterminera (le jour de détermination de la valeur nette des avoirs est désigné dans les présents statuts comme "Jour d'Evaluation"). Selon le volume des émissions, des rachats, ou des conversions demandés par les actionnaires, la Société se réserve le droit de permettre un ajustement de la valeur nette d'inventaire par action en prenant en compte des frais de transaction et autres coûts et charges fiscales dus lors de l'acquisition effective ou de la cession d'actifs de la catégorie concernée si le mouvement de capital net excède, en conséquence de l'ensemble de toutes les émissions, rachats ou conversions d'actions d'une telle catégorie, un seuil, tel que déterminé de temps en temps par la Société, du total des actifs nets des actions de la catégorie un Jour d'Evaluation donné (défini ci-après comme une technique de "swing pricing").

La Société pourra, en concertation avec le GFIA, suspendre la détermination de la valeur nette des actions d'une ou de plusieurs catégories, l'émission et le rachat des actions de cette ou ces catégories, ainsi que la conversion à partir de telles actions et en telles actions,

a) pendant toute période pendant laquelle une des principales bourses ou principaux marchés à laquelle une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à une catégorie d'actions donnée sont cotés, est fermée pour une autre raison que pour congé normal, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

b) lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas normalement disposer de ses avoirs, attribuables à une catégorie d'actions donnée, ou les évaluer correctement;

c) lorsque les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une catégorie d'actions donnée ou le prix courant ou valeurs sur une bourse, sont hors de service; ou

d) pendant toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'actions, ou pendant laquelle un transfert de fonds impliqués dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus à la suite du rachat de ces actions, ne peut être effectué, de l'avis des administrateurs, à un taux de change normal; ou

e) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société ou d'une catégorie ou classe donnée ou, dès la décision du conseil d'administration de liquider une catégorie ou classe d'action; et

f) pendant toute période pour laquelle, de l'avis du conseil d'administration, il existe des circonstances hors du contrôle de la Société qui rendraient impraticable ou inéquitable à l'égard des actionnaires la continuation des transactions portant sur une catégorie d'actions de la Société.

Pareille suspension sera publiée par la Société et sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion d'actions par la Société au moment où ils feront la demande par écrit, conformément aux dispositions des présents statuts.

Pareille suspension, concernant une catégorie d'actions, n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette, l'émission, le rachat et la conversion des actions des autres catégories d'actions.

Art. 24. La valeur nette des actions, pour chaque catégorie ou classe d'actions de la Société, s'exprimera en Euro ou en toute autre devise à déterminer par le conseil d'administration, et sera établie à chaque Jour d'Evaluation. La Société déterminera d'abord les avoirs nets correspondant à chaque catégorie en retranchant les engagements attribuables à cette catégorie d'actions. S'il n'y a pas de classes différentes à l'intérieur d'une catégorie d'actions, les avoirs nets sont divisés par le nombre d'actions en circulation dans cette catégorie d'actions, ajustée pour prendre en compte toutes commissions de souscription, de technique de "swing pricing" ou dépenses fiscales que le conseil d'administration considère appropriées. Le prix ainsi obtenu est arrondi vers le haut ou le bas selon les modalités prévues au Prospectus. S'il y a plusieurs classes

d'actions à l'intérieur d'une catégorie, la valeur nette d'une action, pour chaque classe d'actions à l'intérieur d'une catégorie, sera déterminée en divisant les avoirs nets de la Société attribués à cette classe d'actions par le nombre total des actions de cette classe alors en circulation. Les règles d'attribution et d'évaluation énoncées ci-après pour les catégories sont applicables mutatis mutandis aux classes d'actions. Plus spécifiquement pour les actions de dividende et les actions de capitalisation, les règles du paragraphe suivant sont applicables.

Le pourcentage du total des avoirs nets d'une catégorie à attribuer à chaque classe d'actions sera, au départ, égal au pourcentage représenté par le nombre total des actions de chaque classe. Il sera ajusté de la manière suivante: à la suite de chaque distribution de dividendes aux actions de dividende (autre qu'une distribution gratuite d'actions aux actions de dividende d'actions de la même classe) le total des avoirs nets à attribuer aux actions de dividende subira une réduction égale à pareille distribution de dividende (entraînant ainsi une diminution du pourcentage du total des avoirs nets de cette catégorie à attribuer aux actions de dividende) et le total des avoirs nets à attribuer aux actions de capitalisation restera le même (entraînant ainsi une augmentation du pourcentage du total des avoirs nets de cette catégorie à attribuer aux actions de capitalisation). Lors de l'offre de souscription d'actions nouvelles de l'une ou l'autre classe, les avoirs nets de cette catégorie à attribuer à pareille classe d'actions bénéficieront d'une augmentation égale au montant net touché par la Société à la suite de pareille offre ou de pareille vente. Lors du rachat par la Société d'actions de l'une ou l'autre classe d'actions, les avoirs nets de cette catégorie à attribuer à pareille classe d'actions subiront une réduction égale au total de la valeur nette de ces actions rachetées.

La valeur nette d'une action de chaque catégorie et de chaque classe à l'intérieur d'une catégorie résultera pour chacune d'elles d'un certificat établi par un administrateur ou un fondé de pouvoir dûment autorisé par la Société.

La valeur nette ainsi déterminée par une attestation ne pourra pas, sauf erreur manifeste, être contestée par l'actionnaire vendeur ni par tout autre actionnaire présent ou futur.

L'évaluation des avoirs nets des différentes catégories d'actions se fera de la manière suivante:

A. Les avoirs attribuables aux différentes catégories d'actions comprendront:

- a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus qui s'y rapportent; ou
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché); ou
- c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société; ou
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance (le GFIA pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits); ou
- e) tous les intérêts courus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs; ou
- f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties, à condition que ces dépenses préliminaires puissent être déduites directement du capital de la Société; et
- g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

- 1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat au GFIA en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- 2) La valeur de toutes valeurs mobilières qui sont négociées ou cotées sur une bourse est déterminée sur base des derniers cours connus à la clôture des bureaux la veille du Jour d'Evaluation.
- 3) La valeur de toutes valeurs mobilières qui sont négociées au marché réglementé est déterminée sur base des derniers cours connus à la clôture des bureaux la veille du Jour d'Evaluation.
- 4) Dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille au Jour d'Evaluation, n'ont pas été négociées ou cotées sur une bourse ou un marché réglementé la veille de ce jour ou, si pour des valeurs cotées ou négociées sur une bourse ou un marché réglementé, le prix déterminé conformément au sous-paragraphe 2) ou 3) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi par le GFIA.
- 5) La valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché organisé sera déterminée quotidiennement d'une manière fiable et vérifiée par le GFIA ou par un professionnel compétent nommé par le GFIA conformément à la pratique du marché;
- 6) Les actions ou parts d'organismes de placement collectif de type ouvert seront évaluées à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire disponibles, réduites éventuellement des commissions applicables;

7) La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché organisé sera basée sur la valeur nominale plus tous les intérêts capitalisés ou sur base d'amortissement des coûts.

Si, à la suite de circonstances particulières, une évaluation sur la base des règles qui précèdent s'avérait impraticable ou inexacte, d'autres critères d'évaluation généralement admis et vérifiables pour obtenir une évaluation équitable seront appliqués.

B. Les engagements de la Société attribuables aux différentes catégories d'actions comprendront:

- a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;
- b) tous les frais d'administration, échus ou non échus (y compris, mais non limités aux rémunérations du GFIA, des gestionnaires, des dépositaires et des mandataires et agents de la Société);
- c) toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- d) une réserve appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au Jour d'Evaluation et fixée par le conseil d'administration et d'autres réserves pour autant qu'elles soient autorisées ou approuvées par le conseil d'administration;
- e) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les moyens propres de la Société.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les frais payables au GFIA, à ses conseillers en investissement, gestionnaires des investissements, comptables, dépositaires, agents payeurs et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, ou à tout autre agent employé par la Société et le cas échéant par le GFIA, les frais pour les services juridiques et de révision, les dépenses de publicité, d'imprimerie, y compris le coût de publicité et de préparation et d'impression des Prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, ainsi que des rapports financiers, impôts ou taxes gouvernementales et toutes autres dépenses opérationnelles, y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de télex. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Les administrateurs établiront séparément pour chaque catégorie d'actions une masse d'avoirs de la manière suivante:

- a) dans les livres de la Société, les produits résultant de l'émission des actions de chaque catégorie d'actions seront attribués à la masse des avoirs établie pour cette catégorie d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette catégorie d'actions seront attribués à cette masse d'avoirs conformément aux dispositions du présent article;
- b) si un avoir est produit par un autre avoir ou est acquis par suite ou en raison de la détention d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il découlait et en cas de modification de l'évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient;
- c) lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question;
- d) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au prorata des valeurs nettes des différentes catégories d'actions.

D. Pour les besoins de cet article:

- a) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés en une devise autre que la monnaie utilisée pour le calcul de la valeur nette de ce compartiment, seront convertis dans cette monnaie en tenant compte des taux de change en vigueur au moment de la détermination de la valeur nette de ces actions et
- b) il sera donné effet, au Jour d'Evaluation, à tout achat ou vente de valeurs mobilières contractées par la Société, dans la mesure du possible.

Art. 25. Lorsque la Société offre en souscription des actions de n'importe quelle catégorie ou classe, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises, sera égal à la valeur nette telle qu'elle est définie dans les présents statuts pour la catégorie ou la classe d'actions en question, augmenté d'une somme que le conseil d'administration considère comme appropriée pour couvrir les impôts et frais (y compris tous les droits de timbre et autres impôts, taxes gouvernementales, frais bancaires et de courtage, frais de transfert, d'enregistrement et autres frais et taxes incluant toute commission de dilution ("dilution levy")) ("frais de transaction") qui devraient être payés si tous les avoirs de la Société pris en considération pour l'évaluation de ses avoirs devaient être acquis et prenant en considération encore tous les facteurs qui, de l'avis du conseil d'administration, agissant prudemment et de bonne foi, doivent être considérés, plus telles commissions qui seront prévues dans le Prospectus, le prix ainsi déterminé pouvant être arrondi selon les modalités prévues au Prospectus.

Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard sept jours après la date à laquelle la valeur nette applicable a été déterminée.

Ce prix sera également payable, au plus tard dix jours après la date à laquelle la valeur nette d'inventaire a été déterminée, sur approbation du conseil d'administration et en observant toutes lois applicables, par apport à la Société de valeurs acceptées par le conseil d'administration et conformes à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissements de la Société.

Un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréée de la Société confirmant la valeur de tout apport en nature sera établi, dans la mesure requise par la loi applicable ou le conseil d'administration, aux coûts de l'actionnaire souscrivant, à moins que le conseil d'administration n'estime cet apport comme étant dans l'intérêt de la catégorie concernée, auquel cas tout ou partie de ces coûts pourront être supportés par la catégorie en question.

Art. 26. Le conseil d'administration peut décider (i) la liquidation d'une catégorie d'actions ou (ii) la réorganisation d'une catégorie d'actions par une division en plusieurs catégories d'actions ou (iii) la fusion d'une catégorie d'action avec une catégorie d'actions de la Société ou avec un autre organisme de placement de droit luxembourgeois ou établi dans l'espace Economique Européen (ci-après "l'EEE") offrant une protection équivalente à celle offerte aux actionnaires de la Société, si les actifs nets de cette catégorie d'actions deviennent inférieurs à un montant figurant dans le Prospectus ou si des raisons économiques ou politiques le justifient, ou si le conseil d'administration estime qu'il en va de l'intérêt des actionnaires, ou pour des raisons de rationalisation économique.

La décision de liquider, de réorganiser ou de fusionner sera publiée ou notifiée aux actionnaires par la Société, avant la date effective de la liquidation, réorganisation ou fusion et la publication ou notification indiquera les raisons et les procédures des opérations de liquidation, de réorganisation et de fusion. Dans le cas d'une réorganisation ou d'une fusion, la publication ou la notification contiendra en outre des informations relatives aux nouvelles catégories d'actions ou à l'autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois ou établi dans l'EEE garantissant une protection équivalente à celle offerte aux actionnaires de la Société et devra être effectuée selon les dispositions de la loi applicable un mois au moins avant la date effective de la réorganisation ou fusion. A moins que le conseil d'administration n'en décide autrement dans l'intérêt des, ou afin de maintenir un traitement égalitaire entre, les actionnaires, les actionnaires de la catégorie d'actions concernée pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation de la classe concernée seront déposés auprès de la Caisse de Consignations pour le compte de leurs bénéficiaires conformément à la loi et la réglementation en vigueur.

Dans les cas où le conseil d'administration n'en a pas le pouvoir ou dans le cas où le conseil d'administration détermine que la décision doit être soumise à l'accord des actionnaires, la décision de liquider, fusionner ou réorganiser une catégorie d'actions doit être prise lors d'une assemblée des actionnaires de la catégorie d'actions à liquider, réorganiser ou fusionner. Aucun quorum n'est requis à une telle assemblée des actionnaires et la décision de liquider, réorganiser ou fusionner doit être approuvée par les actionnaires avec une majorité simple des voix exprimées. Une fusion d'une catégorie d'actions de la Société avec un autre organisme de placement collectif luxembourgeois ou étranger n'offrant pas une protection équivalente, nécessitera l'accord unanime des détenteurs d'actions de la classe concernée en circulation à ce moment.

Art. 27. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne, qui doit satisfaire aux exigences de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013 ("le Dépositaire") et qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi. Toutes les valeurs mobilières et autres avoirs de la Société seront détenus par ou à l'ordre du Dépositaire.

Le Dépositaire accomplira les fonctions et responsabilités prévues par les lois en vigueur mentionnées ci-avant.

Le Dépositaire pourra se décharger de sa responsabilité à condition que certaines conditions soient remplies, y compris la condition selon laquelle, lorsque la loi d'un pays tiers requiert que la garde de certains instruments financiers soit effectuée par une entité locale et qu'aucune entité locale ne remplisse les exigences légales prévues au point (d) (ii) du deuxième paragraphe de l'article 19 (11) de la Loi de 2013. Les actionnaires autorisent le conseil d'administration à accorder cette décharge et plus généralement, autorisent le conseil d'administration à accorder toute décharge de la responsabilité du Dépositaire dans les limites prévues par les lois en vigueur et conformément aux conditions mises en place par la Loi de 2013.

Les informations concernant toute décharge de la responsabilité du Dépositaire ainsi que tout changement matériel de ces informations, seront communiquées ou mises à dispositions des actionnaires par le biais d'un des moyens de communication listés à l'article 33 ci-après étant entendu que ces communication et mise à disposition d'information relatives à la décharge de la responsabilité du Dépositaire seront limitées à ce qui est prévu par les lois et règlements en vigueur.

Au cas où le Dépositaire désire démissionner, le conseil d'administration nommera dans les deux mois un autre établissement financier pour agir comme dépositaire en lieu et place du Dépositaire démissionnant. Les administrateurs pourront mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ils ne révoqueront pas le Dépositaire à moins et jusqu'à ce qu'un dépositaire successeur aura été désigné, conformément à ces dispositions, pour agir en son lieu et place.

Art. 28. L'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Les comptes de la Société seront exprimés en Euro.

Au cas où il existera différentes catégories d'actions, telles que prévues à l'article 5 des présents statuts, et si les comptes de ces catégories sont exprimés en devises différentes, ces comptes seront convertis en Euro et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.

Art. 29. L'assemblée des actionnaires de chaque catégorie d'actions ou, s'il y a plusieurs classes, de chaque classe d'actions de dividende décidera, sur proposition du conseil d'administration du dividende à payer par la Société dans les limites prévues par la Loi de 2010.

Dans les limites prévues par la loi, des dividendes intérimaires peuvent être payés pour les actions d'une catégorie d'actions ou d'une classe d'actions de dividende par décision du conseil d'administration.

Les dividendes peuvent être payés en Euro ou en toute autre devise désignée par le conseil d'administration, et seront payés en place et lieu à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut librement déterminer le cours de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement.

Les assemblées des actionnaires des différentes catégories et classes d'actions pourront décider des distributions d'actions gratuites de leur catégorie ou classe. Le conseil d'administration pourra décider telle distribution dans le cadre du paiement d'acomptes sur dividendes pour les actions de dividende.

Les dividendes et les acomptes sur dividendes qui n'auront pas été réclamés dans les cinq ans à partir de la date de leur mise en paiement seront prescrits et reviendront à la catégorie d'actions concernée de la Société.

Art. 30. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires laquelle déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2010.

Le produit net de liquidation de chaque compartiment sera distribué par les liquidateurs aux détenteurs d'actions de la catégorie et de cette classe d'actions concernée en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette catégorie ou classe.

Art. 31. Les présents statuts peuvent être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une catégorie ou d'une classe d'actions par rapport à ceux des autres catégories ou classes d'actions sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans les assemblées des actionnaires de ces catégories et classes d'actions.

Art. 32. Tout actionnaire potentiel ou existant peut se voir accorder un traitement préférentiel ou le droit d'obtenir un traitement préférentiel (un traitement préférentiel), en vertu de et conformément aux conditions décrites dans les lois et règlements en vigueur.

Un traitement préférentiel peut consister dans (i) la diminution ou la suppression de frais applicables, (ii) le remboursement ou un rabais partiel ou total de certains frais, redevances et/ou dépenses, (iii) l'octroi de conditions préférentielles de souscription, rachat, conversion et transfert d'actions (comme par exemple un préavis réduit ou inexistant, l'absence ou la réduction des montants minimum exigés, la diminution ou la non-application des mesures potentiellement applicables en cas de dépassement des seuils de rachat, la réduction ou la non-application des "sidepockets", des droits de cession conjointe ou des droits de sortie forcée ("tag-along", "drag-along"); l'énumération précédente n'étant donnée qu'à titre indicatif), (iv) la possibilité d'éviter des investissements ou l'exposition à certains types d'actifs, dettes ou contreparties, (v) l'accès à, ou une transparence accrue à propos d'informations (anciennes, actuelles et/ou futures) relatives à certains aspects du portefeuille, de la gestion ou des activités de la Société en général ou de la gestion et des activités du GFIA en général; (vi) des conditions préférentielles à propos de la distribution de revenus issus d'une liquidation éventuelle ou de tout autre montant que la Société pourrait distribuer à ses actionnaires, (vii) certaines conditions et certains droits préférentiels (y compris des droits de veto) à propos de la nomination ou la révocation des membres des organes de direction et/ou des comités internes de la Société ou du GFIA, (viii) la participation à la gestion ou de manière générale aux activités de la Société ou du GFIA (ce qui comprend la participation à leurs organes de direction et/ou à leurs comités internes), (ix) un droit de veto, ou le fait d'ajourner ou de soumettre à certaines conditions certaines décisions ou résolutions, (x) des droits de vote augmentés ou additionnels, (xi) une clause dite "de la nation la plus favorisée" (ou un droit similaire), ou (xii) tout autre avantage ou privilège qui pourrait être accordé par la Société ou le GFIA dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire et qui ne serait pas incompatible avec ces statuts ainsi qu'avec les lois et règlements en vigueur.

Un traitement préférentiel peut être accordé sur la base de (i) la taille, la nature, du moment où intervient un investissement ainsi que sur la base de toute caractéristique que pourrait revêtir cet investissement dans la Société ou tout engagement pris à l'égard de la Société, (ii) du type, de la catégorie, de la nature, des spécificités ou de toute caractéristique d'un ou des actionnaires, (iii) de l'implication ou de la participation (passée, actuelle ou future) à la gestion ou aux activités de la Société ou du GFIA de manière générale, ou (iv) de tout autre critère, élément ou caractéristique qui ne serait pas incompatible avec ces statuts et qui pourrait être décidé par la Société ou le GFIA dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire et qui ne serait pas incompatible avec ces statuts ainsi qu'avec les lois et règlements en vigueur.

Un traitement préférentiel n'est pas nécessairement assorti d'une clause dite "de la nation la plus favorisée" en faveur de tous les actionnaires, ce qui signifie que, sauf disposition contraire expresse ou exigence contraire dans les lois et

règlements en vigueur, l'existence ou la mise en place d'un traitement préférentiel au profit d'un ou plusieurs des actionnaires ne crée pas de droit en faveur d'un actionnaire potentiel ou actuel de réclamer le bénéfice d'un tel traitement préférentiel même si cet actionnaire remplit tous les critères et caractéristiques sur lesquels a été fondé l'octroi du traitement préférentiel concerné et même si la situation et les caractéristiques de cet actionnaire sont similaires à toutes celles des actionnaires auxquels ce traitement préférentiel a été accordé.

Dès lors qu'un actionnaire obtient un traitement préférentiel, une description de ce traitement préférentiel, du type d'actionnaire qui a obtenu ce traitement préférentiel et, le cas échéant de leurs liens économiques ou légaux avec la Société ou son GFIA, ainsi que tout changement matériel de ces informations seront communiqués ou mis à disposition des investisseurs dans, par le biais de et/ou sur tout moyen de communication listé à l'article 33 de ces statuts; étant entendu que la mise à disposition ou la communication de ces informations relatives au traitement préférentiel pourra être limité à ce qui est prévu par les lois et règlements en vigueur.

Art. 33. Toute information ou document que la Société ou son GFIA doit ou souhaite communiquer ou mettre à disposition de tout ou partie de ses actionnaires doit être valablement communiqué(e) ou mis(e) à disposition des investisseurs concernés dans, par le biais de et/ou sur un des moyens d'informations suivant (chacun étant un "moyen de communication"): (i) les documents de vente, d'offre et de commercialisation de la Société, (ii) les formulaires de souscription, de rachat, de conversion ou de transfert, (iii) les bordereaux, déclarations, confirmations de toute forme, (iv) les lettres, télécopies, courriers électroniques ou avis ou message de tout type, (v) les publications dans la presse (écrite ou en ligne), (vi) les rapports périodiques de la Société, (viii) le siège social de la Société, du GFIA ou d'un tiers, (ix) un tiers, (x) internet/ les pages internet (avec le cas échéant des mots de passe ou autres limitations à l'accès de ces pages) et (xi) tout autre moyen ou support pouvant être choisi ultérieurement par la Société ou son GFIA dans la mesure où ces moyens ou supports sont conformes et demeurent compatibles avec ces statuts et les lois et règlement en vigueur à Luxembourg.

La Société ou son GFIA peut librement déterminer à tout instant le moyen de communication spécifique qui sera utilisé pour communiquer ou mettre à disposition une information ou un document particulier, à condition cependant, qu'au moins un des moyens de communication actuel utilisé pour communiquer ou mettre à disposition ces informations soit décrit soit dans les documents de vente de la Société soit au siège social de la Société ou du GFIA.

Certains moyens de communication (chacun étant désigné ci-dessous sous le terme "moyens de communication électroniques") utilisés pour communiquer certaines informations ou documents requièrent un accès internet et/ou un système de messagerie électronique. Par le seul fait d'investir ou de demander à investir dans la Société, un Investisseur accepte l'utilisation possible des moyens de communication électroniques et confirme disposer d'un accès internet ainsi que d'un système de messagerie électronique lui permettant d'accéder aux informations et documents communiqués ou mis à disposition par le biais de ces moyens de communication électroniques.

Par le seul fait d'investir ou de demander à investir dans la Société, un investisseur accepte et consent (i) au fait que toute information communiquée conformément aux articles 13(1) et (2) de la Loi de 2013 pourra lui être fournie par le biais d'un site internet sans lui être adressée personnellement et (ii) que l'adresse du site internet sur lequel l'information peut être obtenue est indiquée soit dans les documents de vente de la Société soit au siège social de la Société ou de son GFIA.

Art. 34. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915, la Loi de 2010 et la Loi de 2013.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée a été levée à la suite des débats sur les points précédents.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a singé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. SENDEGEYA, P. LAHURE, V. ALEXANDRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/54. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052749/732.

(160011897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

**Bruce Real Estate Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RHC SA III S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 198.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015192223/11.

(150215267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Sunelec Schengen S.C., Société Civile.

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg E 5.464.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par la gérance en date du 1^{er} avril 2015 que:

- Le siège social est fixé au 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015192314/14.

(150214922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Vossloh Cogifer Kihn, Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 17, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 10.160.

—
Assemblée Générale du 08/06/2015

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de nommer à compter du 08/06/2015 KPMG Luxembourg domicilié 39 Avenue John F. Kennedy à L-1855 Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour la révision des comptes de l'année 2015 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016.

Cinquième Résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Marie TOUBEAU à compter du 08/06/2015 et ce pour une durée de 6 ans.

Le mandat de Monsieur TOUBEAU prendra fin avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020 et qui se tiendra en 2021.

Référence de publication: 2015192367/17.

(150215114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

ZAC Marnach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.564.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 août 2014 à 09.00 heures au siège social de la société

L'assemblée prend bonne note de la modification de l'adresse privée de Monsieur Marc REIFF, Administrateur, demeurant actuellement au 1, Route d'Erpeldange, L-9224 Diekirch.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Un administrateur

Référence de publication: 2015192401/14.

(150214696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

**Ökorenta Neue Energien Portfolio S.C.S., SICAV-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 194.068.

Der Geschäftsführerrat der ÖKORENTA NEUE ENERGIEN PORTFOLIO S.C.S, SICAV-FIS hat am 13. Oktober 2015 beschlossen, sämtliche Anteile des Gründungskommanditisten Ökorenta AG, Kornkamp 2, D-26605 Aurich, Deutschland, zurückzunehmen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 25. November 2015.

Für ÖKORENTA NEUE ENERGIEN PORTFOLIO S.C.S, SICAV-FIS

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015192404/15.

(150214540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

beTax Advisory & Compliance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015192419/14.

(150215450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

energie-pass.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8550 Noerdange, 15, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.263.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 août 2015

L'associé unique a pris acte de la lettre de démission datée du 7 août 2015 de Monsieur Christian BOUR de son mandat de gérant technique de la Société.

Suite à la démission du gérant technique, l'associé unique a constaté que le nombre de gérant est désormais établi à un, nommé pour une durée indéterminée.

En conséquence, et conformément à l'article 11 des statuts, la Société est désormais engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192421/15.

(150216122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Adria Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 180.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 06 octobre 2015.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015192433/13.

(150215832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Amalthee Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.215.506,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.722.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 novembre 2015 à Luxembourg ville

L'Associé décide:

- de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg.

- de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015192472/17.

(150216374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Apollo Vicalvaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.907.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

APOLLO VICALVARO S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192483/14.

(150216396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Baker Hughes International Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 184.490.

Avec effet au 11 septembre 2015, les mandats de tous les gérants sont à durée déterminée et prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Baker Hughes International Partners Sàrl

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015192504/14.

(150216141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

BMI S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 183.546.

EXTRAIT

1. Les membres du conseil d'administration de la Société en date du 17 février 2015 ont désigné comme dépositaire, conformément aux termes de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, la société Finimmo Luxembourg SA, 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, pour les titres émis par la Société.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015192520/13.

(150215983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

BNP Paribas, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 23.968.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2014 de la société de droit étranger BNP PARIBAS SA ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Novembre 2014.

Cécile PLAYE / YVAN JUCHEM.

Référence de publication: 2015192521/11.

(150215908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Bolton-Emerson-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 162.153.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192522/15.

(150216063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

CapB Fund I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.200.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 154.884.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 26 novembre 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sharon Callahan en tant que gérante de la Société avec effet au 26 novembre 2015;

- de nommer Jonathan Munday Schochet, né le 4 août 1974 à Hawaï, les États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Meguro-ku, Tairamachi 1-13-3 Tokyo, 152-00, en tant que gérant de la Société avec effet au 26 novembre 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192537/16.

(150216466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Chart Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.005.900,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 148.907.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 24 novembre 2015:

- Acceptation de la démission, avec effet au 24 novembre 2015, de Monsieur Jean LAMBERT, gérant de catégorie A de la société.

- Nomination avec effet au 24 novembre 2015, de Monsieur Nicolas SCHREURS, né le 3 décembre 1970 à Knokke (Belgique), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015192541/16.

(150216285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Queensgate Bow HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 200.649.

Il résulte d'une cession de titres effectuée en date du 24 novembre 2015 que:

Queensgate Investments II GP LLP, limited liability partnership enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC393808, a transféré 12,500 parts sociales de Queensgate Bow HoldCo S.à r.l. à

- la société Queensgate Investments II AIV LP, limited partnership enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro LP016374 et ayant son siège social à 8 Hill Street, Mayfair, Londres, W1J 5NG;

- la société Queensgate Investments Fund II LP, limited partnership enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro LP016082 et ayant son siège social à 8 Hill Street, Mayfair, Londres, W1J 5NG;

- la société Queensgate Bow Co-Invest LP, limited partnership enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro LP016855 et ayant son siège social à 8 Hill Street, Mayfair, Londres, W1J 5NG.

Suite à ce transfert, les parts sociales de Queensgate Bow HoldCo S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

Queensgate Investments II AIV LP	860 parts sociales
Queensgate Investments Fund II LP	5,323 parts sociales
Queensgate Bow Co-Invest LP	<u>6,317 parts sociales</u>
Total:	12,500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Langham Hall Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015192959/27.

(150216316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Comarch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.718.

Extrait de la décision de l'associé unique en date du 30 octobre 2015

Nomination de Monsieur Wojciech Pawluś, né le 8 juillet 1985 à Jaslo en Pologne, demeurant Rue de l'Hotel des Monnaies 156/2, Bruxelles 1060, en Belgique, à la fonction de gérant technique. Il est nommé pour une durée indéterminée, à compter du 30 octobre 2015.

Il pourra engager la société vis-à-vis des tiers, que par sa signature conjointe avec un gérant administratif de la société.

La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
COMARCH LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2015192546/17.

(150216149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Ciaman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 193.323.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique prise en date du 26 novembre 2015

Résolution unique

L'Associé unique nomme à la fonction de gérant supplémentaire de la Société, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et ce, à compter du 1^{er} août 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gerance de la Société est désormais constitué comme suit:

- Monsieur Philippe RICHELLE, gérant;
- Monsieur Alain LAM, gérant;
- Madame Brigitte DENIS, gérant;
- Madame Cornelia METTLEN, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192568/18.

(150215758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

CNM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.473.

—
Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.
2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192572/15.

(150216136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Codebel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.741.

—
Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.
2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192573/15.

(150216135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Compagnie d'Investissement du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 157.000.

—

Extrait des résolutions des actionnaires de la société

En date du 16 novembre 2015, l'actionnariat de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Mathieu Villaume de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 16 novembre 2015;

- de nommer Mademoiselle Laura Mroueh, née le 22 janvier 1990 à Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avec adresse professionnelle au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 16 novembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2015192578/16.

(150216381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Cornaline Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.546.

—

*Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015**Décision*

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192580/15.

(150216155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Davis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.537.

—

Extrait de résolution de l'assemblée générale statutaire 26 Novembre 2015

A la suite de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société, qui s'est tenue à Luxembourg le 26 Novembre 2015, ont été nommés en qualité d'administrateurs de la Société les personnes suivantes:

EICH Kenneth

2949, Elvira Road, Suite 101

85745 Tucson, Arizona

United States of America

DAVIS Andrew A.

124, Marcy Street

87501 Santa Fe, New Mexico

United States of America

BECKER Roger

53, rue de la Gare

L-6440 Echternach

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.07.2016.

L'assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société a procédé à renommer en qualité de réviseur d'entreprises et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.07.2016:

DELOITTE Audit S.à.r.l.

560, Rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2015.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015192592/31.

(150215656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Eagle (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.450.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Eagle (EU) S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192613/14.

(150216346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Eagle (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.449.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Eagle (US) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192614/14.

(150216345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Elux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 145.274.

Extrait des résolutions des actionnaires de la société

En date du 16 novembre 2015, l'actionnariat de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Mathieu Villaume de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 16 novembre 2015;

- de nommer Mademoiselle Laura Mroueh, née le 22 janvier 1990 à Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avec adresse professionnelle au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 16 novembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait
Pour la société

Référence de publication: 2015192617/16.

(150216382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

EI Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.390.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société les décisions suivantes:

- Démission de Cédric Bradfer de son poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015;
- Démission de Dylan Davies de son poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015;
- Election de Amy Walker, née le 24 novembre 1988 à Redhill, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015;
- Election de Hélène Delperier, née le 4 septembre 1987 à Metz, France, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192625/15.

(150216430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

EI Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.368.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société les décisions suivantes:

- Démission de Cédric Bradfer de son poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015;
- Démission de Dylan Davies de son poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015;
- Election de Amy Walker, née le 24 novembre 1988 à Redhill, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015;
- Election de Hélène Delperier, née le 4 septembre 1987 à Metz, France, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192626/15.

(150216431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

European Media Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.921.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 novembre 2015 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été ordonné.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour EUROPEAN MEDIA INVESTORS S.A. (liquidée)

Un mandataire

Référence de publication: 2015192638/15.

(150216229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Europolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.494.

—
Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.
 2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192640/15.

(150216190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

F.J.C. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 59.341.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social à Luxembourg, 31, Grand-rue en date du 22 octobre 2015

Les actionnaires de la société ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

....

La nouvelle adresse de Catherine Colling est 210, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg.
Ce changement d'adresse est approuvé par les actionnaires.

.....

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2015192645/17.

(150215955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Financière Linvest S.A., société de gestion de patrimoine familial SFP, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.715.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2015.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

FINANCIERE LINVEST S.A.,SPF

Référence de publication: 2015192658/14.

(150215491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Generali Global Private Equity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 113.111.

Résolution

Il résulte de la décision du conseil d'administration en date du 28 octobre 2015 que Madame Consuelo Nardon, résidant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, a été cooptée en remplacement de Mme Ann Vanden

Abeele en tant qu'administrateur de la Société avec effet à compter du 1^{er} novembre 2015 et jusqu'à la ratification de sa cooptation par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192669/15.

(150215795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Glencove Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 182.364.

Il résulte d'un contrat d'achat et de vente de parts sociales signé en date du 2 novembre 2015 que Monsieur Enrique SELFA MARQUES, demeurant à Cerro De Alfeição, 8100-280 Loule, Portugal, déclarant détenir 150.950 parts sociales de la société Glencove Luxembourg S.à.r.l., a vendu et transféré à la société Selmar Investments S.à.r.l., Spf, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, RCS B201570, les 150.950 parts sociales de la société qui lui appartenaient.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Pour la société

GLENCOVE LUXEMBOURG S.à.r.l.

Référence de publication: 2015192670/14.

(150215682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Global Pharma Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.307.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192671/15.

(150216188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Gassia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.704.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192677/15.

(150216189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

GCC Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.843.

—
EXTRAIT

En date du 24 novembre 2015, lors d'une assemblée générale ordinaire, les résolutions suivantes ont été prises:

- Acceptation de la démission de Richel van Weij comme gérant de classe A de la société avec effet 21 septembre 2015;
- Nomination au poste de gérant de classe A de Mario Curcio, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet 21 septembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192680/15.

(150215683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 51.995,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

—
L'adresse de un des associés de la Société, Monsieur Marco Giovannini, a changé à la date du 12 novembre 2015, et se situe désormais au 4, Rue Antoine-François Van Der Meulen, L-2152 Luxembourg.

L'adresse de un des associés de la Société, Madame Franca Sorgi, a changé à la date du 12 novembre 2015, et se situe désormais au 4, Rue Antoine-François Van Der Meulen, L-2152 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192681/13.

(150216161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Goldcorp, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.029.

—
*Extrait de la réunion du gérant unique tenue en date du 30 novembre 2015**Décision*

Le Gérant décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192688/16.

(150216187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Grandier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.204.

—
*Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015**Décision*

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192692/15.

(150216304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Grandima SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J.Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.960.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192693/15.

(150216327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

GSC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 193.940.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 30 novembre 2015, du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

GSC S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192697/14.

(150216132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Heres Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 177.466.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 novembre 2015.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 novembre 2015 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Vincent GOY, gérant de la Société, avec effet immédiat;

2. élire en tant que gérant de la Société, pour une période indéterminée, Monsieur Grégory GOSSELIN, né le 8 novembre 1982 à Libramont-Chevigny (Belgique) et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015192702/18.

(150215808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.040,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.773.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La dénomination de l'associé unique de la Société, Hydrus Holding S.C.A., a changé en date du 2 novembre 2015 et doit désormais se lire comme suit:

- Hewlett Packard Entreprise Luxembourg S.C.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015192703/17.

(150215965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les prénoms et noms du gérant suivant doivent se lire comme suit:

- Prénoms: Jose Ignacio

- Noms: Box Garcia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Novembre 2015.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2015192704/16.

(150215962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

HM Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 191.366.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 novembre 2015

L'assemblée a décidé d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Håkan HERMANSSON, résidant au 34661, Ap. 118A, Danata Al Rola, Al Rola Street, Bur-Duba, Dubaï, Emirats Arabes Unis, de ses fonctions d'administrateur de type A.

L'assemblée a également décidé d'élire avec effet immédiat comme administrateur de type A, Madame Vanessa TIM-MERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015192712/17.

(150215895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

HMGT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.034.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 30 novembre 2015, du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

HMGT Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192714/14.

(150216244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Hogepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.508.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HOGEPA SA qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 novembre 2015 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1. D'accepter la nomination du mandat d'administrateur de Mme Michela CESANO, née le 20 janvier 1994 à Naples (Italie), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, son mandat expirant le 6 mai 2019

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 26 Novembre 2015.

Pour la société

Valerio CESANO

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015192715/18.

(150216230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Hoover (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.224.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

HOOVER (EU) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192718/14.

(150216308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Hoover Feeder (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.221.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

HOOVER FEEDER (US) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192721/14.

(150216242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

I.I.C. International Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 161.229.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 15 janvier 2015 que la Fiduciaire D+C S.à r.l., 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, est nommée comme dépositaire des actions de la Société par application de la loi du 28 juillet 2014 concernant l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Fiduciaire comptable B+C S.à r.l.

Référence de publication: 2015192729/13.

(150215628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

I.P. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.820.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J.Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.110.

Extrait du conseil de gérance tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil de Gérance décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192730/16.

(150216326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Indumet Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.780.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 16 novembre 2015, l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Mathieu Villaume de son mandat d'administrateur de classe B de la Société avec effet au 16 novembre 2015;

- de nommer Mademoiselle Laura Mroueh, née le 22 janvier 1990 à Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avec adresse professionnelle au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en tant qu'administrateur de classe B de la Société avec effet au 16 novembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Par ailleurs, il est à noter que la raison ainsi que la forme sociale de l'administrateur de classe A, Reyl Private Office S.à r.l., ont changé pour REYL Prime Solutions S.A.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2015192739/18.

(150216379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Isle HoldCo No. 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.362.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 21 octobre 2015

1. Monsieur Davy TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.
2. Madame Myla BAGUILAT TOLENTINO, administrateur de sociétés, née le 15 juin 1980 à Kiangon Ifugao (Philippines), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée gérante de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Isle HoldCo No. 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015192745/17.

(150216145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Istanbul Bond Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 114.703.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2015:

- Le mandat de H.R.T. Révision S.A. de 163, rue du Kiem, L - 8030 Strassen, Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de H.R.T. Révision S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015192746/15.

(150215825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

ICAP 2005 LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.705.

Veillez modifier l'adresse de Jin CHONG TAN, Gérant A, comme suit:

- 8 Marina View, Asia Square Tower One, Unit 39-01, 018960 Singapour, Singapour

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Certifié sincère et conforme

ICAP 2005 LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2015192748/13.

(150215976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Immo Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.645.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 18 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'Administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7, Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192751/15.

(150216503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Indumet S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.022.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 16 novembre 2015, l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Mathieu Villaume de son mandat d'administrateur de classe B de la Société avec effet au 16 novembre 2015;
- de nommer Mademoiselle Laura Mroueh, née le 22 janvier 1990 à Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avec adresse professionnelle au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en tant qu'administrateur de classe B de la Société avec effet au 16 novembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Par ailleurs, il est à noter que la raison ainsi que la forme sociale de l'administrateur de classe A, Reyl Private Office S.à r.l., ont changé pour REYL Prime Solutions S.A.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2015192758/18.

(150216380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Kensa Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 194.925.

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 26 novembre 2015 de la société Kensa Europe S.CA établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194925 que:

- La société Roucamp Europe S.à r.l. a démissionné de son poste de l'Associé-Gérant-Commandité avec effet au 26 novembre 2015
- Monsieur Robert Keuleers, né le 18 septembre 1942 à Anderlecht, demeurant à L - 8706 Useldange, 2a, Pallerwee, est nommé nouveau Associé-Gérant-Commandité pour une durée indéterminée à partir du 26 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192789/16.

(150216034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

JCF III Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.194.910,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.027.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de l'associé de la Société, JCF III Europe Holdings LP, doit désormais se lire comme suit: Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, les Îles Caïmanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

JCF III Europe S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015192776/16.

(150216369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

JCM Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 865.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.685.

Cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales signée en date du 17 novembre 2015, 865 (huit cent soixante-cinq) parts sociales réparties en quatre-cent quinze (415) parts sociales de la classe A, cent quatre-vingt (180) parts sociales de la classe B, quatre-vingt-dix (90) parts sociales de la classe C, quarante-cinq (45) parts sociales de la classe D, quarante-cinq (45) parts sociales de la classe E, quarante-cinq (45) parts sociales de la classe F, quarante-cinq (45) parts sociales de la classe G d'une valeur nominale de EUR 1,000.- (mille euros) de la société JCM LUX S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, ont été cédées de MARCAJENA INVESTMENTS LTD à la société WEALTH & CO S.A., une société anonyme de droit suisse enregistrée auprès du Registre du Commerce de Genève sous le numéro CH-491.981.926 et ayant son siège social au 31, Boulevard Helvétique à 1207 Genève (Suisse).

Dès lors, l'actionnariat de la société JCM LUX S.à r.l. se compose comme suit:

Associé	Total parts sociales
Wealth & Co.	415 parts sociales de la classe A
Wealth & Co.	180 parts sociales de la classe B
Wealth & Co.	90 parts sociales de la classe C
Wealth & Co.	45 parts sociales de la classe D
Wealth & Co.	45 parts sociales de la classe E
Wealth & Co.	45 parts sociales de la classe F
Wealth & Co.	45 parts sociales de la classe G

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2015192777/31.

(150215953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

JK Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.510.800,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 167.024.

Extrait des résolutions prises en date du 26 novembre 2015

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 30 novembre 2015.

- Madame Ofélia ROBALO DA FONSECA, née le 8 novembre 1980 à Luxembourg (Luxembourg), employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, démissionnaire, avec effet au 30 novembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme

JK INVESTMENTS S.à r.l.

Référence de publication: 2015192783/17.

(150216052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

JR-Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.607.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 21 octobre 2015

1. Monsieur Davy TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.
2. Madame Myla Baguilat Tolentino, administrateur de sociétés, née le 15 juin 1980 à Kiangang Ifugao (Philippines), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée gérante de classe B pour une durée indéterminée,

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JR - Topco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015192786/17.

(150215980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

King Cobra XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.392.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J.Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.453.

—
Extrait de la réunion du gérant unique tenue en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Gérant décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-Luxembourg

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192794/16.

(150216325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Lema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.131.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 27 novembre 2015

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

De transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante, avec effet au 30 novembre 2015:

7, rue Guillaume J. Kroll

L - 1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015192810/17.

(150216000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Magnificent Tree, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 185.088.

—
Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.
 2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192845/15.

(150216159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Luxemburg Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.646.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'Administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7, Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg.
 2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192825/15.

(150216502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Maps WB Platz East, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 200.877.

—
Les statuts coordonnés au 16 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015192831/11.

(150216067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Lunala Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 113.716.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue en date du 4 septembre 2015.

Le Commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60219 ayant changé de dénomination pour devenir Accountis S.à.r.l, il y a lieu de modifier la dénomination auprès du registre du commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015192822/13.

(150216003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Cersanit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015192539/10.

(150215759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Carthago Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 137.847.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'Administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7, Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192556/15.

(150216505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

CDS Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 195.268.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société les décisions suivantes:

- Election de M. Eric Marceau, né le 10 avril 1963 à Québec/Canada, et résidant professionnellement au 8400, 2e Avenue, H1Z4M6 Montréal, Canada, au poste de gérant avec effet au 27 novembre 2015 et pour une durée indéterminée;

- Election de M. Cornelis van Ravenhorst, né le 20 juillet 1950 à Woudenberg, Pays-Bas, et résidant professionnellement au Eerelmanstraat 10, 2012 AB Heemstede Pays-Bas, au poste de gérant avec effet au 27 novembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192562/14.

(150216463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Leaderman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 49.042.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192809/15.

(150216097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Gamle Ege S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 59.153.

L'adresse de Monsieur Anders Petersen, administrateur, est modifiée comme suit:

Monsieur Anders Petersen, Trekronergade 25 1.th, DK-2500 VALBY

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015192674/12.

(150216199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Garmond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 62.275.

Par la présente, je vous informe de ma démission du poste d'administrateur de la Société. Ma démission prendra effet le 26/11/2015.

Luxembourg, le 26/11/2015.

Gian Luca Benni.

Référence de publication: 2015192676/10.

(150215732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Inversiones Eneida S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 193.399.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192741/10.

(150215909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Insitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 143.748.

Nouvelle adresse de l'administrateur Micaela Ratini: #26, Street 360 - Beoung Keng Kang 1 - 12304 Phnom Penh - Cambodge

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015192760/10.

(150216143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Statpro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 85-87, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 79.049.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 20 novembre 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré de 148-150, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg à 85-87, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015193054/12.

(150216048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Intemia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 4, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 168.099.

L'an deux mille quinze, le dix-huit novembre.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-2430 Luxembourg, 4, rue Michel Rodange.

Geoffroy VAN ROSSEM.

Référence de publication: 2015192761/11.

(150215862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Johnson Controls Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 184.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 septembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015192769/13.

(150215698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Louis & Associates, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 173.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192815/10.

(150216261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Louis-Immo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg E 5.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192816/10.

(150216277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Majestic Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 164.987.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192829/10.

(150215633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

L. Van De Kerckhove & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 163.403.

Il est porté à la connaissance de tiers que Monsieur Jo Castelain, associé commanditaire de la société, a transféré 2 parts sociales à Monsieur Gregory DE GRAEVE, 46, Arelerstrooss, L-8395 Septfontaines.

Conformément à la loi en vigueur au Luxembourg, Monsieur Jo Castelain doit être radié et Monsieur Gregory DE GRAEVE ne doit pas être inscrit, en tant qu'associé commanditaire.

Référence de publication: 2015192798/11.

(150216214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Maps WB Platz Parking, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.880.

Les statuts coordonnés au 16 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015192832/11.

(150216181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Maps WB Platz West, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.878.

Les statuts coordonnés au 16 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015192833/11.

(150216152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Merck Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 181.234.

Les statuts coordonnés au 16 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015192838/11.

(150216267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

MSL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 176.008.

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner de ma fonction de Gérant de catégorie B de la société MSL Investments S.à r.l., avec effet immédiat.

Le 25/11/2015.

Eric TAZZERI.

Référence de publication: 2015192869/10.

(150215997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

TB Resort Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 170.680.

Il résulte des résolutions des associés de la Société les décisions suivantes:

- Démission de Cédric Bradfer de son poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015;
- Démission de Dylan Davies de son poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015;
- Election de Amy Walker, née le 24 novembre 1988 à Redhill, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015;
- Election de Hélène Delperier, née le 4 septembre 1987 à Metz, France, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015193092/15.

(150216436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Telos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 185.371.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.
2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015193097/15.

(150216351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

TIAA Lux 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 128.247.

En date du 25 novembre 2015 et avec effet au 18 novembre 2015, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société TIAA Lux 8 S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B128247.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2015193104/15.

(150215763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Luxze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.494.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196996/9.

(150220091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

M Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 174.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015206973/9.
(150232580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

M Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 23-25, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 172.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015206974/9.
(150233268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Lemaire Electrolux, Société Anonyme.

Siège social: L-9517 Weidingen Wiltz, 48, rue Eisknippchen.
R.C.S. Luxembourg B 187.366.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015206932/9.
(150233043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Luximagine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 93, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 93.114.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015206964/9.
(150232444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Luxma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 74.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015206965/9.
(150232420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Luxma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 74.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015206966/9.
(150232437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Mpit Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 190.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207058/9.
(150232304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

MPIT 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 190.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207060/9.
(150232305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Music Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Docteur Klein.
R.C.S. Luxembourg B 184.385.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207062/9.
(150233439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Methalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 134.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207028/9.
(150232584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Mistral Properties Investment Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 190.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015206997/9.
(150231900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Morgan - Jupiter International Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 189.508.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207002/9.
(150232933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Neodesign S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4880 Lamadelaine, 14, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 168.158.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207071/9.
(150232152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Neodesign S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4880 Lamadelaine, 14, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 168.158.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207072/9.
(150232153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

MLI Studio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Waïstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 184.551.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207050/9.
(150233274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Mirador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 78.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207046/9.
(150232865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

New Fast Mail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Zone Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 79.810.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207088/9.
(150232330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Nafoora Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 23.290.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207081/9.
(150233467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Valla Park Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 160.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207430/9.
(150232400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Villiot Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 185.953.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207437/9.
(150232637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Verne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.027,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 136.573.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207435/9.
(150232508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Yacht Dream SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 129.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207497/9.
(150232576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Xetix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 148.229.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207492/9.
(150232377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

XGo, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 135.233.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207494/9.
(150232407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Touf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 104.941.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207380/9.
(150232558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Tukago Commodities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 164.686.

—
Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207386/9.
(150232144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Triumvirate I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 176.891.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207383/9.
(150233205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Sysco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 59, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 40.131.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207360/9.
(150233410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Studio 352, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8-10, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 58.690.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207356/9.
(150232841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Spaciof, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 61, rue des Trévires.
R.C.S. Luxembourg B 85.825.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207344/9.
(150232951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Nigro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4650 Differdange, 66, rue Prinzenberg.

R.C.S. Luxembourg B 88.626.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207093/9.

(150232824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Nopson G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 45, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.856.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207099/9.

(150233190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Onysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.564.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207109/9.

(150232575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Oasis Software, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5810 Hesperange, 45A, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.524.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207120/9.

(150232089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

P.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.338.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207133/9.

(150232902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pellet Component Distribution (PCD) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.527.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207143/9.

(150233056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Perseus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 157.465.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207149/9.

(150232651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Phoenix Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 187.467.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207187/9.

(150232910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pilar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 173.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207189/9.

(150232334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Poverton Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la foire.
R.C.S. Luxembourg B 125.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207195/9.

(150231937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Raisin Blanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 98.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207221/9.

(150232650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pro-Mère S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 85.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207202/9.

(150232184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.
